



Tous les **gouvernements locaux et supralocaux** disposent des **pouvoirs, compétences** et **moyens nécessaires** pour élaborer et mettre en œuvre des **stratégies de transition**

Pourquoi ce jalon ?

- Le Québec n'a pas fait exception dans le renouveau municipal constaté à l'échelle mondiale. Aujourd'hui beaucoup de municipalités et de MRC sont inventives et proactives pour répondre aux bouleversements socio-écologiques. Les exemples d'expérimentation et d'adoption de règlements et d'initiatives en faveur de la transition et de l'adaptation sont nombreux, et ce, autant dans les grandes villes (Montréal, CMM, Québec, CMQ, Longueuil, etc.) que dans des régions plus rurales (MRC de Nicolet-Yamaska, Sainte-Camille, Victoriaville, l'Islet, etc.).
- Nos gouvernements de proximité ont bénéficié de transferts d'un certain nombre de pouvoirs dans la dernière décennie (en environnement notamment). Les MRC ont absorbé une partie des responsabilités et expertises qui avaient été développées par les conférences régionales des élus et des centres locaux de développement abolis en 2014. Par contre, force est de constater que les autorités locales et supralocales n'ont pas toujours les moyens de leurs ambitions. Nos municipalités sont parfois freinées dans leurs élans par le palier provincial. Les lois du Québec ont préséance sur les règlements municipaux. De grandes décisions d'affectation du territoire sont encore aux mains de l'autorité provinciale, qui peut avoir le dernier mot pour imposer par exemple une activité d'extraction de ressource, même si les MRC envisagent d'autres usages dans les secteurs en question. Afin de consolider et d'accroître la résilience et la capacité des communautés locales de mettre en œuvre la transition, il serait nécessaire de procurer plus d'autonomie administrative aux municipalités, aux MRC et aux régions. Les compétences des communautés métropolitaines au Québec restent aussi limitées et très sectorielles.
- Par ailleurs, les autorités locales n'utilisent pas toujours les pouvoirs à leur disposition, parfois par manque de connaissance. Depuis 1994, elles peuvent exiger aux promoteurs de prendre en charge le coût des travaux municipaux requis (chemins, trottoirs, réseau d'aqueduc et d'égout) pour de nouveaux développements. Un sondage de 2017 révèle que seulement 40 % des municipalités ont adopté un tel règlement¹. Un ajout à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 2016 leur permet aussi d'imposer une redevance de développement à la délivrance d'un certificat ou permis de construction ou de lotissement. Ces outils peu mobilisés permettent pourtant un développement urbain durable et une plus juste équité fiscale, en plus de constituer un apport potentiel de fonds aux municipalités, ce qui fait justement défaut pour l'accélération de leurs innovations sociales et environnementales. En 2022, les besoins des villes québécoises pour s'adapter aux changements climatiques ont été évalués à 2 milliards de dollars par année jusqu'en 2055².
- Au manque de moyens financiers s'ajoute le manque d'expertise, en particulier pour les plus petites municipalités ou celles éloignées des grands centres, où sont encore beaucoup concentrées les structures de conseil et d'accompagnement au développement durable des territoires.
- Ce jalon est donc une première étape importante pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de transition adaptées aux spécificités de chaque territoire. Il est nécessaire à l'atteinte de plusieurs autres jalons clés dans la trajectoire, comme la mise en place d'instances régionales favorisant la cohabitation des usages (jalon 34) et l'élaboration de stratégies d'autonomie productive en rapport avec la capacité de support des écosystèmes.

Niveau d'avancement

Mauvaise direction	On est au point mort	On se prépare	On est en route	On est bien avancés	Jalon atteint
--------------------	----------------------	---------------	------------------------	---------------------	---------------

Qui doit être mobilisé?



Gouvernements locaux et supralocaux



Institutions d'éducation et de recherche



Gouvernements provincial et fédéral



Entreprises et organisations publiques : certaines organisations accompagnant les municipalités (réseau type FQM, UMQ, Ouranos, Vivre en Ville, etc.)

Comment pourrait-on s'y rendre?

- **Déconcentrer et décentraliser davantage les pouvoirs de l'État vers les municipalités et MRC** et accélérer les transferts gouvernementaux en conséquence puisque les municipalités et MRC assument déjà de plus en plus des responsabilités qui devraient incomber au provincial et au fédéral.
- **Rendre les municipalités moins dépendantes financièrement des taxes foncières.** Voir les pistes évoquées dans le jalon 24 sur la fiscalité municipale.
- **Encourager les municipalisations** (nouveaux services offerts par les municipalités) et remunicipalisation (retour à une gestion publique d'un service offert auparavant par le privé). Elles peuvent toucher par exemple les secteurs de gestion des ressources naturelles, transport, télécommunication, éducation, logement, loisirs et culture, alimentation, services funéraires, construction, etc.
- **Rendre obligatoire une formation destinée aux décisionnaires** des différents paliers gouvernementaux sur les enjeux climatiques, de biodiversité et d'énergie, à l'image de la France, qui a annoncé en 2022 vouloir offrir une formation sur les enjeux de la lutte aux changements climatiques pour les députés et cadres supérieurs de la fonction publique d'État.
- Mettre en place des **services d'accompagnements mutualisés** à l'échelle des régions, qui permettraient un partage de ressources pour les plus petites municipalités.
- **Renforcer la démocratie locale** en imposant les élections des préfets et préfètes au suffrage universel des citoyens municipaux. Actuellement, la plupart sont choisis par les maires de la MRC. En 2022, 18 MRC sur 84 avaient déjà adopté cette façon de procéder. Nos modes de gouvernance locale pourraient par ailleurs être revus de façon à ne pas laisser les décisions sur l'avenir de nos territoires aux seules mains des autorités locales. Les pouvoirs pourraient davantage être partagés avec la société civile et une diversité de parties prenantes locales, grâce notamment aux instances de dialogue collectif mises en place à l'échelle des territoires (jalon 6) et la structure non partisane qui éclaire et évalue les grands travaux de la transition à l'échelle du Québec (jalon 3).

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement ?

- Le développement d'une expertise de la transition au sein de structures dans différentes régions du Québec. Le [CIRADD](#) ou le [LLio](#) sont par exemple des bons moteurs pour une transition qui répond à des enjeux spécifiques locaux en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent. Les [collectivités ZÉN](#) sont aussi un bon appui pour régionaliser l'expertise et l'accompagnement de la transition aux villes et MRC, notamment avec l'appui de l'[Opération veille et soutien stratégiques](#) et de Communagir.
- Le partage des savoirs et des expériences entre les territoires. En cela, le jalon 33 est un tremplin intéressant : «La concurrence a diminué et la collaboration s'est accrue entre les municipalités, MRC et régions, grâce à des mécanismes de régulation économique, d'échange d'informations et de planification territoriale.»

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre ?

- Le temps requis pour développer l'expertise au sein des administrations municipales, en particulier pour les plus petites qui ont un nombre limité d'employés.

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir ?

- Compte tenu de l'urgence d'agir, la multiplication des paliers de pouvoirs ne risque-t-elle pas de complexifier et ralentir la mise en œuvre des transformations à venir ?
- Comment « motiver » certaines administrations municipales qui ne souhaitent pas forcément absorber davantage de responsabilités par « peur de déplaire » aux citoyens ?

Sources et références

1. [MAMH, UQÀM, Enquête sur l'utilisation des règlements d'urbanisme prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, 2019, 168 p. plus les annexes](#)
2. [Étude sur l'impact des changements climatiques sur les finances publiques des municipalités du Québec Union des municipalités du Québec, WSP, 2022](#)

Autres ressources

[Alexandre Shields, Le Devoir, Balado, « Les élus devraient-ils être formés à propos de la crise climatique? », 2022](#)

[M.-C. Prémont, F. Tremblay-Racicot, Le pouvoir de redevance réglementaire des municipalités du Québec : un outil propice au développement urbain durable et à l'équité fiscale, Revue de droit de l'Université de Sherbrooke \(RDUS\), vol. 49, nos 2 et 3, 2019 \(publié en janvier 2022\), p. 315 à 407](#)

[S'adapter au climat par la réglementation](#), Guide pour les municipalités, Union des municipalités du Québec, 2022

« Les municipalités comme tremplin de l'après ? », Chapitre 22 de [l'État du Québec 2021](#), Institut du Nouveau Monde, 2021